



## COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

## ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2018-57

**Arrêté portant réparation d'une canalisation sous le pont des Vazaniers et interdiction temporaire à la circulation Rue des Vazaniers**

Le Maire de la Commune de VULAINES SUR SEINE,

**Vu** la loi du 02 mars 1982 modifiée,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5,

**Vu** le Code de la Route, notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-3, R.411-8, R.411-25, R.411-26, R.411-28 et R.414-29

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par divers arrêtés subséquents et notamment les articles R.312-5, R.312-6, R.314-1, R.314-3, R.312-10 à R.312-14 et R.411-22 à R.411-23

**Vu** l'incendie survenu le 16 octobre 2018 sur le territoire de la forêt domaniale de Fontainebleau.

**Vu** la demande du SDIS 77 de pomper l'eau de Seine depuis la station de pompage sise promenade Stéphane Mallarmé afin de lutter contre l'incendie susvisé.

**CONSIDERANT** d'assurer la sécurité du personnel du SDIS lors des opérations de pompage susvisées sises promenade Stéphane Mallarmé

**ARRETE**

- ARTICLE 1** La circulation promenade Stéphane Mallarmé, portion entre la voie de la Liberté et le chemine du Port à l'Anguille, sera strictement interdite à tout véhicule (sauf riverain) jusqu'à nouvel ordre.
- ARTICLE 2** Le service technique de la Ville de Vulaines-sur-Seine sera tenue de mettre en place et maintenir, sous sa responsabilité la signalisation diurne et nocturne appropriée aux travaux.
- ARTICLE 3** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 4** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.
- ARTICLE 5** Ampliation adressée, pour exécution, chacun en ce qui le concerne à :
- Service Police Municipale de Vulaines-sur-Seine
  - Monsieur le Directeur des Service Techniques de Vulaines-sur-Seine
  - Monsieur le Directeur Générale des Services de Vulaines-sur-Seine

Fait à Vulaines-sur-Seine, le 16 octobre 2018.

Le Maire,

Patrick CHADAILLAT

